

Plagiat et droit d'auteur

Le contexte juridique de votre thèse



LE PLAGIAT



Tous droits réservés Source : <http://myjobmania.com>

Le plagiat : définition

Qu'est ce que le plagiat ?

Le plagiat consiste à s'approprier du contenu (mots, images, tableaux, graphiques) sans le consentement de son auteur (ou de ses ayant droit), sans citer ses sources, dans le but de le présenter comme sa création ou son œuvre propre.

Le plagiat qu'il soit intentionnel ou l'effet d'une négligence, est susceptible, d'entraîner des conséquences non négligeables sur une carrière universitaire notamment dans un travail de recherche.

Le plagiat : définition

Quand est-on en situation de plagiat ?

- en copiant une partie d'un texte à l'identique en omettant d'en citer la source
- en insérant une citation sans l'encadrer par des guillemets
- en utilisant des images, des tableaux, etc. dans son propre travail sans en citer les auteurs ou les sources
- En résumant l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, en omettant d'en indiquer la source
- en traduisant partiellement ou totalement un texte sans en mentionner l'origine
- en affichant comme sien le contenu d'un texte pour lequel on a l'accord d'utilisation de l'auteur
- en insérant un contenu trouvé ou acheté sur le Web sans en indiquer la provenance et la source

Pour aller plus loin : <https://d381hmu4snvm3e.cloudfront.net/videos/0KNBY9JGRuyq/HD.mp4>

NOTIONS DE DROIT



@20tauri

Notions de Droit

Selon le **Code de la propriété Intellectuelle** (art. L112-1), sont protégeables par le droit d'auteur « toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination ».

Conditions pour qu'une œuvre soit protégée par le Droit d'auteur :

- Elle doit être originale
- Elle doit être formalisée (c'est à dire mise en forme et concrète)

Droits moraux / Droits patrimoniaux

Droits moraux :

Perpétuels, imprescriptibles et inaliénables

- ✓ Droit de divulgation au public
- ✓ Droit de paternité
- ✓ Droit au respect de l'œuvre
- ✓ Droit de repentir et de retrait

L'auteur a :

- La responsabilité morale du contenu de l'œuvre
- La responsabilité de l'acquittement des droits d'auteur et droits voisins pour les documents utilisés dans l'œuvre

Droits patrimoniaux :

S'appliquent jusqu'à 70ans après la mort de l'auteur, cessibles

- ✓ Droit de reproduction : fixation matérielle de l'œuvre
- ✓ Droit de représentation : communication de l'œuvre

La propriété intellectuelle

Toute utilisation (exploitation) d'une œuvre nécessite de respecter la propriété intellectuelle

- ✓ Utilisation à usage privé : sans formalités
- ✓ Citation courte ou analyse : entre guillemets et mention de l'auteur et de la source
- ✓ Tous les autres cas : nécessité d'obtenir l'accord explicite de l'auteur pour une utilisation spécifique prévue (reproduction et représentation)

L'exception pédagogique

Par cette exception, les utilisateurs peuvent utiliser directement n'importe quelle œuvre correspondant à l'objet de ce protocole : tous types de textes et d'images, qu'il s'agisse d'œuvres françaises ou étrangères, publiées sur support imprimé ou numérique.

Chaque œuvre doit être accompagnée de la mention de ses références bibliographiques

Droits d'auteur et publications scientifiques

Attention aux images reproduites et autres documents reproduits dans la thèse !

Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation de reproduction, fournissez une version diminuée pour la diffusion.

LE CHERCHEUR ET LE DROIT D'AUTEUR



Tous droits réservés Source : © École polytechnique - J.Barande

Le chercheur et le droit d'auteur

Hélène Skrzypniak, Maître de conférences en droit privé, Co-responsable de l'URFIST, référent axe Droit de la propriété intellectuelle, à l'Université Bordeaux répond aux questions

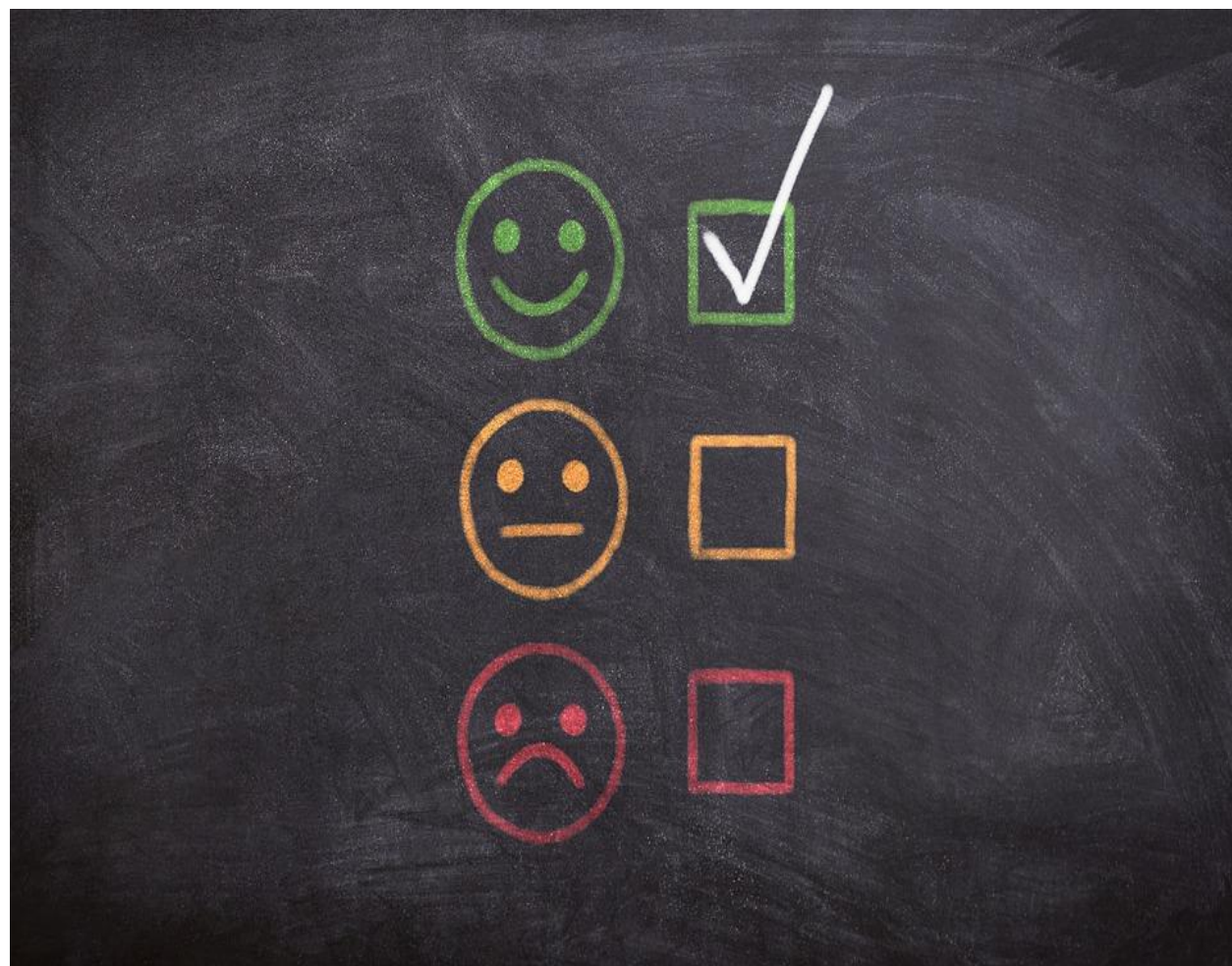
- Dans quelles circonstances le chercheur est-il confronté au droit d'auteur ?
- Quelles sont les obligations qu'impliquent le droit d'auteur pour le chercheur ?
- Quels risques encourt un chercheur qui ne respecte pas le droit d'auteur?

<https://d381hmu4snvm3e.cloudfront.net/videos/aBipedha5klh/HD.mp4>

Que dois-je faire quand je rédige ma thèse ?

- Citer mes sources, c'est respecter la paternité des auteurs
 - ✓ Enjeux éthiques : intégrité académique
 - ✓ Enjeux juridiques : risque de plagiat
 - ✓ Enjeux scientifiques : fiabilité, intégrité et neutralité des sources
- Demander les autorisations de diffusion ou des droits de citation pour les contenus sous droits
 - ✓ Droits de représentation
 - ✓ Droits d'auteur, droits à l'image etc...
- Respecter les normes de citation dans ma bibliographie
 - ✓ Il existe des différences de style selon les disciplines (SHS, médecine, etc..)
Renseignez-vous auprès de votre ED ou de votre directeur
 - ✓ Utiliser des outils de gestion de références bibliographiques comme Zotero

LES BONS REFLEXES A ADOPTER POUR ÉVITER LE PLAGIAT



Comment éviter le plagiat ?

- **Citer la source** : nom de l'auteur, de l'oeuvre, titre du chapitre, de la publication, date de parution, pages si possible.
- **Reproduire une citation** : brève, textuellement similaire (ponctuation) et mise en évidence (italique, guillemets...)
- **Utilisation de la paraphrase** : vous devez citer explicitement l'auteur même si vous utilisez vos propres mots. Si vous conservez certains passages de l'auteur, vous devez considérer qu'il s'agit d'une citation et les mettre entre guillemets.
- **Constitution de la bibliographie** : très précise, souvent par ordre alphabétique ou chronologique. Elle doit rendre hommage aux auteurs utilisés dans votre travail et doit faciliter la compréhension du lecteur.

Pour se défendre...

- Diffuser son texte en ligne : plus un texte est référencé et visible sur le Net, plus il est difficile de le plagier.
- Détection via les moteurs de recherche
- Rédactions de Chartes anti-plagiat

Dispositif anti-plagiat à l'UTLN

- **Vérification des mémoires, rapports, thèses des étudiants avant leur diffusion** : pour les 2 écoles doctorales, les doctorants disposent d'un compte **Compilatio Magister**, logiciel antiplagiat qui permet de « scanner » les versions pdf
- **Sensibilisation à l'éthique universitaire et scientifique dans le cadre des cursus**. Un groupe de travail a été constitué sous l'impulsion de la vice-présidence Formation : sensibilisation et formation des étudiants, réflexion sur les sanctions, etc...
- Un référent plagiat pour les 2 écoles doctorales, **Virginie Donier** (à contacter pour l'ouverture d'un compte compilatio)

Merci de votre attention !